

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**Séance du 13 février 2015  
(convocation du 6 février 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme BOST Christine à M. TURNERIE Serge  
M. DAVID Alain à Mme ZAMBON Josiane  
Mme MELLIER Claude à M. FEUGAS Jean-Claude  
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin  
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10 h 00  
M. DAVID Yohan à Mme FRONZES Magali  
Mme DELATTRE Nathalie à M. CAZABONNE Didier  
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 10 h 50

Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques  
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard  
Mme PIAZZA Arielle à M. DELAUX Stéphan  
M. POIGNONEC Michel à Mme LEMAIRE Anne-Marie  
M. SILVESTRE Alain à M. ROBERT Fabien  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique

**EXCUSES :**

Mme CAZALET Anne-Marie, M. COLOMBIER Jacques

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Syndicat Mixte de Développement Durable de l'Estuaire (SMIDDEST) -  
Modification des statuts - Adhésions de la Communauté de Communes de  
l'Estuaire et de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge - Décision  
- Approbation**

Monsieur SUBRENAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST) porte à l'échelle de l'estuaire de la Gironde des programmes stratégiques de développement de cet espace majeur du littoral français. Il assure le suivi, l'animation et le pilotage du Programme d'Action de Prévention contre les inondations de l'estuaire de la Gironde.

Le SMIDDEST comporte, à l'heure actuelle, 6 membres : les départements de la Gironde et de la Charente-Maritime avec chacun 4 représentants au comité syndical ; les régions Poitou-Charentes et Aquitaine avec chacune 2 représentants ; Bordeaux Métropole, membre depuis juillet 2010, avec 2 représentants, et la Communauté d'Agglomération Royan-Atlantique avec 1 représentant.

Par une délibération du 4 décembre 2014, le SMIDDEST a entériné les adhésions de deux nouveaux membres, la Communauté de Communes de l'Estuaire et la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge, permettant ainsi à la fois d'asseoir la légitimité du syndicat et d'augmenter ses capacités d'intervention.

Une proposition de modification des statuts du SMIDDEST, annexée au présent rapport, a également été adoptée en lien avec ces adhésions, visant essentiellement à donner à chacun des nouveaux membres un représentant au sein du Comité Syndical.

Conformément à l'article L5721-2 du code général des collectivités territoriales, et aux articles 10.1 et 11 des statuts du SMIDDEST, toute adhésion et toute modification des statuts font l'objet d'une notification aux membres du syndicat, lesquels disposent d'un délai de 3 mois pour délibérer, leur avis étant à défaut réputé favorable.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5721-2,

**VU** les statuts du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire, et notamment les articles 10.1 et 11,

**VU** la délibération du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde du 4 décembre 2014 relative à la modification de ses statuts et aux adhésions de la Communauté de Communes de l'Estuaire et de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge,

**VU** la délibération de la Communauté urbaine de Bordeaux n° 2010/0523 du 9 juillet 2010 relative à son adhésion au SMIDDEST.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** l'adhésion au SMIDDEST de nouveaux membres permet d'asseoir la légitimité du syndicat et sa capacité d'intervention

**DECIDE**

**Article 1** : Bordeaux Métropole donne un avis favorable aux adhésions de la Communauté de Communes de l'Estuaire et de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge au Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde.

**Article 2** : Bordeaux Métropole donne un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde.

**Article 3** : Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 13 février 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Conseiller délégué,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
24 FÉVRIER 2015

PUBLIÉ LE : 24 FÉVRIER 2015

M. KÉVIN SUBRENAT